

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Haute Maurienne Vanoise
Service Enfance
Accueil de Loisirs extrascolaire
« Pirouette Cacahouète »
Règlement intérieur année scolaire 2019-2020

CONTEXTE

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale HMV (CIAS HMV) exerce depuis le 1er septembre 2019 la compétence Action Sociale de la CCHMV dont la politique Enfance Jeunesse. Dans le cadre de la politique Enfance, le CIAS HMV gère et met à disposition des familles un service d'accueil extrascolaire facultatif et payant. Il est déclaré en Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) auprès de la DDCSPP (*Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations*) et du Conseil Départemental (PMI) sur les communes de Modane et Val Cenis et sur La Norma par convention avec une association gestionnaire. Le financement de la structure par la CAF et la MSA permet une tarification dégressive en fonction des revenus.

Respectant les réglementations en vigueur relatives aux accueils collectifs de mineurs, à l'hygiène et la sécurité alimentaire, ces services mettent en œuvre les orientations du projet éducatif du CIAS HMV.

Ce règlement intérieur concerne exclusivement l'ALSH Pirouette Cacahouète gérant les sites d'accueil de Modane et Val Cenis. L'Accueil de Loisirs de La Norma ouvert en été est géré par l'association Maison du Tourisme de la Norma par convention avec le CIAS HMV, il fait l'objet d'un règlement intérieur, d'une inscription et facturation propres. Contact : Maryse Delangle 04.79.20.40.71 / club-enfants@la-norma.com

PS : D'autres structures sur le territoire peuvent accueillir également les 3/5 ans durant les vacances et les mercredis : structures multi accueils, ... : coordonnées et contacts sur le site de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise : <http://www.cchautemaurienne.com/enfants-3-11-ans>

VACANCES DE TOUSSAINT		
	6-11 ans	3-11 ans
Lieux d'accueil	Modane - Bâtiment de l'ECAL	Val Cenis Lanslebourg
Dates d'ouverture	Du 21 au 25/10/2019 et du 28 au 31/10/2019	Du 21 au 25/10/2019
Horaires	8h-18h30	8h30-17h30
Transports (dans la limite des places disponibles)	Organisés depuis les villages en fonction des inscrits vers un lieu d'accueil prédéfini selon les villages	
Particularités	Repas et goûters fournis par les familles et respectant la charte repas	Repas et goûters commandés, ou fournis par les familles et respectant la charte repas.
VACANCES DE NOEL		
	6-11 ans	3-11 ans
Lieux d'accueil	Modane - Bâtiment de l'ECAL	Val Cenis Lanslebourg
Dates d'ouverture	Du 23 au 27/12/2019 et du 30/12/2019 au 03/01/2020 sauf les 25/12/2019 et 01/01/2019	Du 23 au 27/12/2019 sauf le 25/12/2019
Horaires	8h-18h30	8h30-17h30
Transports (dans la limite des places disponibles)	Organisés depuis les villages en fonction des inscrits vers un lieu d'accueil prédéfini selon les villages	
Particularités	Repas et goûters fournis par les familles et respectant la charte repas	Repas et goûters commandés, ou fournis par les familles et respectant la charte repas.
VACANCES DE FEVRIER		
	6-11 ans	3-11 ans
Lieux d'accueil	Modane - Bâtiment de l'ECAL	Val Cenis Lanslebourg
Dates d'ouverture	Du 24 au 28/02/2020 et du 02 au 06/03/2020	
Horaires	8h-18h30	8h30-17h30
Transports (dans la limite des places disponibles)	Organisés depuis les villages en fonction des inscrits vers un lieu d'accueil prédéfini selon les villages	
Particularités	Repas et goûters fournis par les familles et respectant la charte repas	Repas et goûters commandés, ou fournis par les familles et respectant la charte repas.
VACANCES DE PAQUES		
	6-11 ans	3-11 ans
Lieux d'accueil	Modane - Bâtiment de l'ECAL	Val Cenis Lanslebourg
Dates d'ouverture	Du 20 au 24/04/2020 et du 27 au 30/04/2020	Du 20 au 24/04/2020
Horaires	8h-18h30	8h30-17h30
Transports (dans la limite des places disponibles)	Organisés depuis les villages en fonction des inscrits vers un lieu d'accueil prédéfini selon les villages	
Particularités	Repas et goûters fournis par les familles et respectant la charte repas	Repas et goûters commandés, ou fournis par les familles et respectant la charte repas.

VACANCES D'ETE		
	5-12 ans	3-11 ans
Lieux d'accueil	La Norma	Val Cenis
Dates d'ouverture	Du 06/07 au 28/08/2020 Du lundi au vendredi	Du 06/07 au 14/08/2020 Du lundi au vendredi sauf le mardi 14/07/2020
Horaires	9h-17h ou à la ½ journée	8h30-17h30
Transports	Organisés depuis les villages en fonction des inscrits vers un lieu d'accueil prédéfini selon les villages	
Particularités	Repas froids et goûters fournis par les familles	Repas et goûters commandés, ou fournis par les familles et respectant la charte repas.
Financé par la CCHMV Et géré par	Maison de La Norma. Contact : Maryse Delangle 04.79.20.40.71 / club-enfants@la-norma.com	CIAS HMV - ALSH Pirouette Cacahouète

Le calendrier, les horaires et les lieux d'accueil indiqués ci-dessus sont susceptibles d'être modifiés en cas de modification du calendrier scolaire officiel de l'Académie de Grenoble ou en raison de contraintes organisationnelles d'accueil imprévues à ce jour (disponibilité des locaux, transport ...).

ACCUEILS ET FONCTIONNEMENT

Géré par le Service Enfance Jeunesse, l'accueil de loisirs « Pirouette Cacahouète » est organisé en accueil de loisirs multisites, avec un animateur qualifié référent par site et un directeur ALSH.

Disposant de capacités d'accueil limitées et d'un agrément de la Protection Maternelle Infantile (PMI), l'ensemble des accueils est ouvert aux enfants âgés de plus de 3 ans en 2019, ou scolarisés. Les enfants en CM2 ont la possibilité de choisir de s'inscrire en enfance ou en jeunesse.

Soumis à la réglementation et aux dérogations de la DDCSPP, un accueil de loisirs ne peut être ouvert qu'à partir de 2 enfants. Si 1 seul enfant est inscrit à un accueil, nous serons donc dans l'obligation de l'annuler et nous en informerons les parents le vendredi de la semaine précédente.

ORIENTATIONS EDUCATIVES

Visant à contribuer au développement du loisir « Jeune » et accompagner le passage de l'enfance à l'âge adulte en travaillant sur la notion de « parcours éducatif », l'ensemble des accueils suit les objectifs suivants :

- **Développer la formation d'écocitoyens, autonomes, responsables et solidaires**
- **Encourager la réussite scolaire et l'insertion sociale**
- **Favoriser la découverte, les apprentissages et l'épanouissement personnel**
- **Garantir les meilleures conditions de santé psychique et physique**

Projet éducatif et projet pédagogique sont en consultation libre sur le site internet de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise : <http://www.cchautemaurienne.com/enfants-3-11-ans>

SANTE

- **Traitements médicaux** : Si votre enfant doit suivre un traitement médical pendant sa présence au centre de loisirs, les parents informent directement le Service Enfance, et nous apportent une ordonnance récente au nom de l'enfant et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne sera dispensé sans prescription médicale. Aucune automédication ne sera tolérée. Pour éviter tout incident, il est demandé aux parents de ne pas confier de médicaments à leurs enfants.
- **PAI** : L'accueil d'enfants souffrant d'une pathologie ou d'une allergie et devant suivre un traitement médical de longue durée est conditionné aux démarches suivantes :
 - Les parents informent directement le Service Enfance des problèmes de santé rencontrés par l'enfant (susceptibles d'influer sur l'organisation des accueils) au moment de l'inscription.
 - Le CIAS HMV prend connaissance du dossier sanitaire et se positionne sur la possibilité (ou non) d'un accueil individualisé.
 - Dans la mesure où l'accueil est accepté, un dossier sanitaire (PAI) précisant les problèmes médicaux rencontrés, les traitements suivis et conduites à tenir par le personnel d'encadrement est constitué par la famille, le médecin référent, le directeur de l'accueil et l'animateur en charge de son suivi. Celui-ci peut être effectué en lien avec l'école.

- Autorisation parentale, ordonnance, certificat et traitement médicaux sont délivrés par la famille au directeur de l'accueil avant l'arrivée de l'enfant et pour la durée d'inscription. L'ensemble est restitué à la famille à l'issue de la période d'accueil.
- En cas d'allergie alimentaire, le fournisseur des repas se positionne sur la possibilité (ou non) de préparer un repas adapté. En cas de refus, un panier repas pourra être fourni par la famille (dans le respect de la « charte repas »).

REGLES DE VIE

- L'enfant inscrit doit respecter les règles de vie de l'accueil, le personnel, les locaux et le matériel mis à disposition, ainsi que les consignes des animateurs.
- Une attitude correcte est exigée des enfants, aussi bien au niveau de la tenue, que du langage et du comportement.
- Il ne sera toléré aucune incivilité, grossièreté ou écart de langage, ni aucun acte de violence physique ou verbale envers quiconque (enfant ou adulte).
- En cas de manquement à ces règles, le CIAS HMV se réserve le droit d'appliquer une sanction appropriée à la gravité de la faute voire d'exclure temporairement l'/les enfant(s) des accueils du Service Enfance.
- Les parents doivent veiller à ce que leur(s) enfant(s) n'apporte ni objets de valeur, ni objets dangereux, ni téléphones aux accueils du Service Enfance. La responsabilité des organisateurs ne sera pas engagée en cas de perte ou vols d'objets personnels.
- L'arrivée et le départ des enfants doivent être signalés aux animateurs présents sur l'accueil, et les heures consignées sur le registre de présences.
- Aucun enfant n'est confié à une personne ne figurant pas sur l'autorisation parentale.
- Aucun enfant ne peut partir seul de l'accueil sans l'autorisation parentale inscrite au dossier d'inscription.
- Les enfants devront avoir une tenue adaptée à la météo et à l'activité programmée.

INSCRIPTIONS

L'accès à l'accueil extrascolaire nécessite une inscription de l'enfant à l'ALSH « Pirouette Cacahouète ». L'inscription impose l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Pour chaque enfant et année scolaire, les parents doivent remplir, dater et signer un dossier d'inscription comprenant :

- Informations sur les responsables légaux & autorisation parentale
- Fiche sanitaire de liaison
- Copie d'attestation du Quotient Familial (QF) pour les régimes autres que la CAF (ex : MSA) ou dernier avis d'imposition.
- Copie d'attestation d'assurance « Responsabilité Civile » extra-scolaire en cours de validité
- Copie de la carte de transport scolaire pour les enfants concernés
- Bulletin(s) d'inscription

Ce dossier d'inscription est commun aux accueils Pirouette Cacahouète périscolaires et extrascolaires, valable pour l'année scolaire en cours, de septembre à août.

Pour qu'une inscription aux différents accueils périscolaires et extrascolaires soit prise en compte, toutes les factures de l'année scolaire précédente doivent avoir été réglées, et le dossier d'inscription complet devra avoir été remis au Service Enfance avant la 1^{ère} fréquentation de l'enfant.

Modalités d'inscription :

ACCUEILS	AGE	EXTRASCOLAIRE	DATE BUTOIR	AUPRES DE	PAR
Modane	6/11 ans	Toussaint	Jeudi avant 14h pour la semaine suivante	Portail familles ou Lydia	Portail familles en ligne, Papier, SMS 07.57.42.68.16 ou mail l.saba@cchmv.fr
		Noël			
		Février			
		Pâques			
Val Cenis Bramans Sollières Termignon	3/11 ans	Toussaint	Jeudi 14h pour la semaine suivante, puis en fonction du nombre de places restantes	Portail familles ou Sophie	Portail familles en ligne, SMS 06.20.38.33.27 ou Mail s.coubat@cchmv.fr
		Noël			
		Février			
		Pâques			

ANNULATIONS ET RETARDS

- L'annulation d'une réservation hors délai doit être faite dès le 1^{er} jour d'absence **uniquement par SMS ou par mail** auprès de la personne en charge des inscriptions. Sur présentation d'un justificatif (certificat médical, hospitalisation, décès), l'exonération de facturation ne peut survenir qu'à partir du 2^{ème} jour.
- Au-delà de 3 absences d'un enfant sur un cycle (de vacances à vacances) sans information au préalable du Service Enfance, le CIAS HMV se réserve le droit d'exclure l'enfant du prochain accueil prévu.
- En cas de grève d'enseignant, de sortie scolaire ou de fermeture d'école, les parents informent dès que possible le Service Enfance de la présence ou non de l'enfant sur les différents accueils périscolaires. Les absences ne sont pas facturées si le Service Enfance en a été informé par les parents.
Seuls les parents sont habilités à modifier les inscriptions de leurs enfants.
- Les parents s'engagent à récupérer leur(s) enfant(s) au plus tard à l'heure de fermeture de l'accueil. Au-delà de 3 retards sur une période de vacances, le CIAS HMV se réserve le droit d'exclure l'enfant du prochain accueil prévu.

TARIFICATION, FACTURATION ET REGLEMENTS

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil d'administration du CIAS HMV et révisables chaque année. **(Grille tarifaire en annexe)**. La facturation est effectuée par Sophie au CIAS HMV.

- Tout temps d'accueil réservé et non annulé avant le jeudi 14h de la semaine précédente est dû et facturé. La facturation est forfaitaire. Elle est établie au mois.
- En l'absence d'information ou d'attestation relative au Quotient Familial (QF), la facturation est établie en référence au QF le plus élevé de la grille tarifaire.
- Le règlement des factures s'effectue par CB via le portail familles, par virement, CESU ou chèques à l'ordre du Trésor Public, auprès du Service Enfance (via les animateurs, ou par courrier adressé au CIAS HMV à Modane ou à Val Cenis Lanslebourg).
- Pour toute erreur de facturation, les familles contactent Sophie.
- Les familles informent Sophie de tout changement de situation (familial ou professionnel) pouvant avoir un impact sur le calcul du Quotient Familial et la facturation.

TARIFS A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2019

Les tarifs sont délibérés par le conseil d'administration du CIAS HMV. La contribution des familles est inférieure au coût réel de fonctionnement, qui comprend les frais engagés pour l'encadrement des enfants et leurs activités, la fourniture des repas et les frais de gestion administrative et technique. La différence entre le prix demandé et le coût réel est pris en charge par le CIAS HMV.

	½ Journée	Temps du midi	Journée	Forfait engagement semaine	Repas commandé (Val Cenis)
Moins de 400€	3€	1.25€	6.50€	-20%	3.60€
De 400 à 599€	4€	1.60€	8€		
De 600 à 799€	5€	2.15€	12€		
De 800 à 999€	6€	2.50€	14€		
De 1000 à 1199€	6.5€	2.65€	15€		
De 1200 à 1599€	7€	3€	16€		
De 1600 à 1999€	8.5€	3.55€	19€		
2000€ et plus	9.5€	4.05€	21€		

- 15% sur le plein tarif à partir de l'inscription du 2^{ème} enfant et suivant d'une famille sur le même accueil.
- Application du tarif QF8 majoré de 25% pour les enfants hors du territoire de la CCHMV.

VALIDITE DU REGLEMENT INTERIEUR

L'inscription au centre de loisirs Pirouette Cachouète impose l'acceptation pleine et entière du présent règlement.